

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Crédit photo : Véronique Védrenne / Regards Croisés

DONS
LEGS
DONATIONS
ASSURANCES-VIE

UN TOIT EN HÉRITAGE

TRANSMETTRE POUR LES SANS-ABRI

www.fndsa.org



Dominique DELMAS
Président
FOYER NOTRE-DAME
DES SANS-ABRI

Depuis 70 ans, nombreux sont celles et ceux qui ont souhaité rendre notre association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI bénéficiaire d'un legs ou d'une assurance-vie.

Cette générosité permet à notre association de répondre durablement à un besoin vital pour quiconque est à la rue :

UN TOIT.

Ainsi, grâce à ceux qui transmettent leurs biens à notre association, en franchise d'impôt, LE FOYER a pu, peut et pourra construire des structures d'accueil, d'hébergement, développer des actions d'accompagnement et d'insertion professionnelle, et ainsi répondre à une demande d'aide sans cesse croissante.

Choisir LE FOYER comme bénéficiaire de votre générosité, c'est lui permettre de transmettre l'espoir, celui d'une vie meilleure pour les plus démunis.

Qu'y a-t-il de plus beau que de transmettre pour les plus pauvres, ceux qui n'ont pas de toit, près de chez-vous ?

Au nom des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants que LE FOYER accompagne chaque année, merci de votre soutien.

Votre interlocutrice :

Camille RACAUD

T. : 04 72 76 33 14 / camille.racaud@fndsa.org

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dom', written over a blue line.

Dominique DELMAS

Président



FRESQUE DU FOYER / CITECREATION

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée à Lyon en 1950 par Gabriel ROSSET, LE FOYER a pour mission d'accueillir, héberger, accompagner et insérer les personnes démunies et, ainsi :

- procurer un toit, un repas, des vêtements aux sans-domicile fixe,
- assurer un logement convenable aux familles mal logées en difficulté,
- développer l'insertion professionnelle dans le respect de la dignité humaine,
- lutter contre les exclusions et soulager toutes les misères...

ACCUEILLIR

HÉBERGER

ACCOMPAGNER

INSÉRER

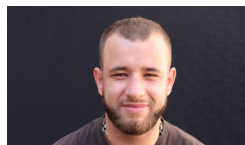
Pour cela, les bénévoles et les salariés de l'association gèrent et animent plus de 20 centres spécialisés dans les activités d'hébergement d'urgence et d'insertion, d'accueil de jour, d'insertion professionnelle, d'accompagnement, de santé et 6 magasins solidaires, les Bric à Brac. Ces derniers permettent de financer en partie LE FOYER en promouvant l'économie circulaire.



UNE RÉSIDENCE A LYON 2^e



LA CHARDONNIERE À FRANCHEVILLE



Skander, salarié à l'Atelier Vélo

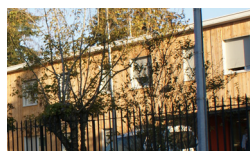
TRANSMETTRE AU FOYER, C'EST CONSTRUIRE L'ESPOIR

Voici quelques exemples concrets de projets à venir ou réalisés **grâce à des LEGS** :



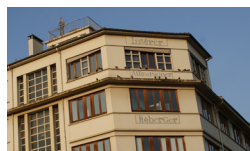
Résidence Le Bordeaux, Lyon 2e

Pour accueillir des familles avec de très jeunes enfants, LE FOYER a pu acheter un ancien hôtel situé à Lyon pour réaliser un Centre d'Hébergement d'Insertion de 160 places, La résidence "LE BORDEAUX".



Résidence La Calade,
Villefranche-sur-Saône

À destination de familles et d'hommes isolés, LE FOYER a construit à Villefranche-sur-Saône un Centre d'Hébergement d'Urgence, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, un Accueil de Jour et un Bric à Brac.



Centre d'hébergement
Gabriel Rosset, Lyon 7e

LE FOYER a en projet la rénovation complète du Centre Gabriel ROSSET qui accueille 191 personnes au coeur de Lyon.



LE FOYER DE VILLEFRANCHE

COMMENT FAIRE ?

LE LEGS

Vous pouvez transmettre par legs tout ou partie de votre patrimoine à notre association.

Il n'y aura aucun impôt à payer !

Il suffit de rédiger votre testament en spécifiant ce que vous souhaitez nous donner lors de votre décès (biens immobiliers, placements, argent, bijoux, meubles...).

LA DONATION

Vous pouvez de votre vivant, effectuer par acte notarié une donation (biens immobiliers, placements, argent, bijoux, meubles...) au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

L'ASSURANCE VIE

Enfin, LE FOYER peut être désigné bénéficiaire de tout ou partie d'un contrat d'assurance vie. Après votre décès, les sommes versées nous permettent de mener à bien nos projets d'hébergement et d'insertion professionnelle.

LE SAVIEZ VOUS ?

- En faisant un legs au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, et en lui demandant de reverser une partie à vos héritiers vous leur éviterez d'avoir à supporter des droits de succession, sans pour autant réduire leurs parts.
- **Les legs au FOYER bénéficient d'une exonération totale des droits de mutation.**



COMMENT PUIS-JE LÉGUER AU FOYER ?

Il suffit de faire un testament, soit écrit par vous-même (olographe) soit par le notaire sous votre dictée. Par cet acte, il vous appartient, si vous le souhaitez et dans le respect scrupuleux des droits de vos héritiers réservataires, de désigner un ou plusieurs organismes bénéficiaires de votre générosité.

LE FOYER a la capacité de recevoir les legs sans aucun impôt.



LE SAVIEZ-VOUS ?

■ LE LEGS UNIVERSEL

On appelle legs universel la disposition par laquelle une personne désigne par testament une ou plusieurs personnes qui recueilleront la totalité des biens qu'elle laissera à son décès.

■ LE LEGS À TITRE UNIVERSEL

Cette formule consiste à léguer une fraction ou une catégorie de bien (la moitié, le cinquième, ses maisons et terrains, ses meubles...).

■ LE LEGS PARTICULIER

Par cette disposition, la personne décide de léguer un bien précis (une maison, une somme d'argent, un meuble, des valeurs de bourse).

■ LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE D'ASSURANCE-VIE

En désignant LE FOYER comme bénéficiaire - total ou partiel - d'un contrat d'assurance vie, vous participez concrètement à notre projet.



→ COMMENT FAIRE UNE DONATION ?

La donation nécessite un acte notarié. Elle peut être consentie en pleine propriété, ou avec réserve d'un droit d'usufruit vous permettant de conserver l'usage ou les revenus du bien jusqu'à votre décès.

Ces démarches de générosité sont des actes importants.

→ CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE OU CONTACTEZ-NOUS

**Vous pouvez contacter
Camille RACAUD
Téléphone : 07 57 44 67 57**



Le service legs de l'association est accompagné par un référent legs, Yves TOUZET, notaire honoraire, qui peut aussi vous rencontrer.



Crédit photo: Freepik

TÉMOIGNAGE

Agnès, 85 ans

Lorsque j'étais enfant, Papa et Maman oeuvraient bénévolement pour LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. J'ai, tout au long de ma vie, suivi les actualités de cette belle association. En tant que lyonnaise, je suis attachée aux valeurs de cette institution caritative. Aujourd'hui, alors que je ne travaille plus, je souhaite laisser mes biens immobiliers à cette association afin de pouvoir participer à mon niveau, aux missions d'hébergement du FOYER.

J'ai donc pris contact avec le service legs de l'association, j'ai pu bénéficier d'un accueil bienveillant, de conseils mais aussi d'échanges riches me rassurant sur le bon usage du legs à prévoir.

Je suis ravie de faire cette généreuse opération au profit d'une telle association et pouvoir accompagner les plus démunis vers un avenir meilleur.

DONNEZ EN CONFIANCE



Les comptes du FOYER, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, sont approuvés lors de l'Assemblée Générale, certifiés par un commissaire aux comptes. Tous les documents sont disponibles sur simple demande ou via le site internet de l'association www.fndsa.org

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est agréé par **Le Don en Confiance**, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. www.donenconfiance.org

EXEMPLES DE TESTAMENT

Vous pouvez faire :

- **un testament olographe** entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur. Dans ce cas, déposez-le chez un notaire qui en fera une vérification formelle, le déposera dans son coffre pour en garantir la conservation et le fera enregistrer au Fichier Central des Dernières Volontés, afin que celui-ci soit respecté, en toute confidentialité,
- **un testament authentique** (chez votre notaire)

Afin de vous aider dans la rédaction de votre testament, voici plusieurs exemples.

Attention toutefois, toutes les situations ne sont pas semblables. Faites-vous conseiller pour cette rédaction, afin que vos volontés soient pleinement exécutées.



LEGS UNIVERSEL

(vous souhaitez laisser tous vos biens sans réserve à notre association)

Je, soussignée, *DURAND Marie, née le 15 avril 1944 à Lille, résidant 25 montée de la Grande-Côte, 69001, Lyon,*

institue comme légataire universel LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, 3, rue du Père Chevrier à Lyon 7e.

Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures, à l'exception de celles ayant trait à l'assurance-vie.

Fait à Lyon, le 20 décembre 2020 Marie Durand



LEGS A TITRE UNIVERSEL

(vous souhaitez gratifier notre association, à l'exception de certaines catégories de biens)

Ce legs doit souvent se combiner avec le legs universel auquel il fait suite :

Je, soussignée, *HENRI Patricia, née le 15 avril 1944 à Lille, résidant 25 montée de la Grande-Côte, 69001, Lyon*, institue comme légataire universel LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, 3, rue du Père Chevrier à Lyon 7e.

Je lègue à titre universel à mon neveu Jacques Martin, domicilié 8 place des Bienheureux, 69008 Lyon, la totalité des meubles garnissant mon appartement situé au 34 rue Gabriel Rosset, 69005 Lyon.

Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures, à l'exception de celles ayant trait à l'assurance-vie.

Fait à Lyon, le 10 avril 2020

Patricia HENRI



LEGS PARTICULIER

(vous souhaitez gratifier notre association à l'exception de certains biens particuliers)

Ce legs doit souvent se combiner avec le legs universel auquel il fait suite :

Je, soussigné, *DELEVATO Pierre, né le 28 octobre 1950 à Nice, résidant 8 avenue Maréchal de Gaulle, 69760 Limonest* institue comme légataire universel LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, 3, rue du Père Chevrier à Lyon 7e.

Je lègue à titre particulier à Bernadette Duloup, domiciliée 8 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, mon appartement ainsi que ses dépendances, situés 47 rue Garibaldi, 69003 Lyon.

Je révoque toutes dispositions testamentaires antérieures, à l'exception, de celles ayant trait à l'assurance-vie.

Fait à Lyon, le 8 mars 2021

Pierre DELEVATO



CLAUSE BENEFICIAIRE D'ASSURANCE-VIE

(vous souhaitez gratifier notre association de tout ou partie du capital)

Cette désignation est incluse la plupart du temps dans le contrat d'assurance, elle peut également être faite par testament ainsi rédigé :

Je, soussigné, *FABRE Patrice*, né le 15 janvier 1954 à Nantes, résidant 5 rue de la Tour, 69009 Lyon

désigne comme bénéficiaire du contrat d'assurance-vie souscrit auprès de la Compagnie Assurtoi sous le n° 738 351 565 : LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, 3, rue Père Chevrier à Lyon 7e.

Fait à Lyon, le 8 janvier 2020

Patrice FABRE

Je, soussignée *LETZ Marie*, née le 16 juin 1949 à Clermont-Ferrand, résidant 9 rue de la Tête d'Or, 69006 Lyon,

désigne comme bénéficiaire du contrat d'assurance-vie souscrit auprès de la Compagnie Assurtoi, 54 avenue d'Irigny, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous le n° 541 145 562 :

- LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI à concurrence de 50%,

- ma petite-fille *Laure Daje*, domiciliée au 38 rue d'Auvergne, 69003 Lyon, à concurrence de 50%.

Fait à Lyon, le 12 février 2020

Marie LETZ

Ces désignations sont à envoyer à votre banquier ou votre assureur, qui doit en accuser réception par écrit.

- LE FOYER EN CHIFFRES (2020) -



6 200

personnes aidées dans l'année, les Passagers



1 500

places d'hébergement et de logement accompagné



5

dispositifs d'aide au retour à l'emploi



28

dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion



475 500

nuitées réalisées



640

personnes accompagnées vers et dans l'emploi



122 800

repas préparés



6

accueils de jour



4

dépôts de dons et 25 points Solid'aire

VOTRE INTERLOCUTRICE POUR UN ÉCHANGE SUR LES DONS, UN LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE :

Camille RACAUD

TEL. 04 72 76 33 14 / 07 57 44 67 57

camille.racaud@fnds.org

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07

TEL. +33 (0)4 72 76 73 53 / contact@fnds.org / www.fnds.org

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Je souhaite être contacté(e) par LE FOYER pour des informations sur les legs, les donations ou les assurances-vie :

Mme Mlle M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-Mail (facultatif) _____

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition sur les informations vous concernant. Pour l'exercer, contactez notre Déléguée à la Protection des Données Personnelles par mail : contact.dpd@fnds.org Les fichiers du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ne sont jamais vendus ou échangés sauf à des fins de confiance dans l'intérêt de la mission. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :